



BULLETIN MUNICIPAL

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 10 juillet 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 10 juillet 2020 sous la présidence de Monsieur MARTIN Frédéric, Maire.

Présents Messieurs THIEBAUT Yves, MAHU Jean-Yves, Mesdames LAFFONT-DELZENNE Dominique, DELHAYE Aurélie, BERNA Séverine, Messieurs BON Pascal, CARDOT Bruno, DECAENS Vincent, JOURQUIN Teddy, LAURENT Philippe, PETIT Michel, VARLET Sébastien.

Absents excusés: M Didier BERNARD donne procuration à M. Jean-Yves MAHU et Mme Laurence DROT donne procuration à Mme BERNA Séverine.

I - CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le conseil municipal, constitue les commissions suivantes.

1^{ère} Commission : Finances

Mesdames DROT Laurence, LAFFONT-DELZENNE Dominique et Messieurs CARDOT Bruno, MAHU Jean-Yves, PETIT Michel, THIEBAUT Yves, VARLET Sébastien.

2^{ème} Commission: Emploi

Messieurs BERNARD Didier, BON Pascal, DECAENS Vincent, LAURENT Philippe, MAHU Jean-Yves et THIEBAUT Yves.

3^{ème} Commission : Travaux et propriétés communales

Messieurs BERNARD Didier, BON Pascal, DECAENS Vincent, JOURQUIN Teddy, MAHU Jean-Yves, THIEBAUT Yves et VARLET Sébastien.

4^{ème} Commission : Fêtes-Loisirs-Animation

Mesdames BERNA Séverine, DELHAYE Aurélie, LAFFONT-DELZENNE Dominique et Messieurs BERNARD Didier, DECAENS Vincent, JOURQUIN Teddy, LAURENT Philippe.

5^{ème} Commission : Ecole - Cantine

Mesdames DELHAYE Aurélie, LAFFONT-DELZENNE Dominique et Messieurs BERNARD Didier, CARDOT Bruno, JOURQUIN Teddy, PETIT Michel.

6^{ème} Commission : Accueil- communication

Mesdames BERNA Séverine, DELHAYE Aurélie et Messieurs BERNARD Didier, BON Pascal, CARDOT Bruno, PETIT Michel.

7^{ème} Commission : Espaces-verts

Mesdames LAFFONT-DELZENNE Dominique et Messieurs CARDOT Bruno, JOURQUIN Teddy, MAHU Jean-Yves, LAURENT Philippe, VARLET Sébastien.

Le Maire est de droit à toutes les commissions dont la présidence sera assurée par les Adjoints délégués.

II - CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu le Code des marchés publics, et notamment l'article 22 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-22 ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales de 15 Mars 2020, il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat ;

Considérant le vote à bulletin secret des membres de la commission d'appel d'offres en séance ;

Considérant qu'outre le maire, son président de droit, cette commission est composée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants du conseil municipal ;

Après avoir ouï l'exposé de son Maire et avoir pris connaissance des candidatures, le Conseil Municipal décide de passer au vote réglementaire qui donne les résultats suivants, par 15 voix pour :

Délégués titulaires :

M. DECAENS Vincent, Mme LAFFONT-DELZENNE Dominique et M. THIEBAUT Yves

Délégués suppléants :

M. BON Pascal, Mme DROT Laurence et M. VARLET Sébastien

III - DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE ET DE LA HALLE DES SPORTS DU COLLEGE DE MOY DE L' AISNE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère au Syndicat Intercommunal d'Investissement et de Fonctionnement de la cantine et de la halle des sports de Moÿ de l'Aisne. Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant dont le mandat sera de même durée que celui des Conseillers Municipaux nouvellement élus.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au vote par scrutin secret pour désigner les nouveaux délégués.

Le Conseil Municipal décide de passer au vote réglementaire qui donne les résultats suivants :

1^{er} Tour de scrutin délégué titulaire : Votants 15 - Majorité absolue 08

Monsieur Pascal BON a été proclamé titulaire élu avec 15 voix

1^{er} Tour de scrutin délégué suppléant

Madame DROT Laurence a été proclamée suppléant élue avec 15 voix

IV - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE DE MOY DE L' AISNE

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il y a lieu de désigner deux délégués pour représenter la commune au sein du Conseil d'Administration du collège de Moÿ de l'Aisne dont le mandat sera de même durée que celui des Conseillers Municipaux nouvellement élus.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au vote par scrutin secret pour désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal décide de passer au vote réglementaire qui donne les résultats suivants

1^{er} Tour : Votants 15 Majorité absolue 8

Sont élus Délégué titulaire Mme BERNA Séverine avec 15 voix

Délégué suppléant M. MARTIN Frédéric avec 15 voix.

V - DESIGNATION DES DELEGUES A L'USEDA

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère à l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USEDA).

Il convient de désigner deux délégués représentant la commune à l'USEDA dont le mandat sera de même durée que celui des Conseillers Municipaux nouvellement élus.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au vote par scrutin secret pour désigner les deux nouveaux délégués.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et avoir pris connaissance des candidatures, le Conseil Municipal décide de passer au vote réglementaire qui donne les résultats suivants :

1^{er} Tour : Votants 15 Majorité absolue 8 - Sont élus :

1^{er} Délégué : M. BON Pascal avec 15 voix

2^{ème} Délégué : M. THIEBAUT Yves avec 15 voix.

VI - REPRESENTANTS AU SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L'OISE AVAL AXONAISE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère au Syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaise. Il convient de proposer à la Communauté de communes du Val de l'Oise, ayant la compétence, deux délégués dont le mandat sera de même durée que celui des Conseillers Municipaux nouvellement élus.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et avoir pris connaissance des candidatures, le Conseil Municipal décide de passer au vote réglementaire qui donne les résultats suivants :

1^{er} Tour: Votants 15 Majorité absolue 8

M. LAURENT Philippe et M. DECAENS Vincent sont ainsi soumis à proposition auprès de la Communauté de Communes du Val de l'Oise.

VII - DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ADERMAS DE MOY DE L' AISNE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère à la l'Association pour le Développement des Cantons de Ribemont, Moy de l'Aisne, Saint-Simon et des communes environnantes. Il convient de nommer deux délégués dont le mandat sera de même durée que celui des Conseillers Municipaux nouvellement élus.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au vote par scrutin secret pour désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et avoir pris connaissance des candidatures, le Conseil Municipal décide de passer au vote réglementaire qui donne les résultats suivants :

1er Tour : Votants 15 Majorité absolue 8 - Sont élus :

Délégué titulaire : M. PETIT Michel avec 15 voix

Délégué suppléant : M. VARLET Sébastien avec 15 voix

VIII - COMMISSION ADMINISTRATIVE DU C.C.A.S RENOUVELLEMENT DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DETERMINATION DU NOMBRE D'ELUS

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article 7 modifié du décret n° 95-562 du 6 mai 1995, relatif aux centres communaux d'action sociale, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale est fixé par le Conseil Municipal ; il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à huit le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par lui-même et l'autre moitié par le Maire.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et avoir pris connaissance des candidatures, le Conseil Municipal décide de passer au vote réglementaire qui donne les résultats suivants :

1er Tour : Votants 15 Majorité absolue 8 - Sont élus avec 15 voix :

- Madame DROT Laurence - Monsieur LAURENT Philippe
- Monsieur PETIT Michel - Monsieur THIEBAUT Yves

IX - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX ASSOCIATIONS, CONSEIL D'ECOLE ET CORRESPONDANT A LA DEFENSE

Suite aux élections municipales du 15 mars dernier, il y a lieu de nommer de nouveaux représentants du Conseil Municipal auprès des associations, du Conseil d'école Primaire de Moy de l'Aisne et d'un Correspondant à la Défense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer auprès :

- Du club de Tennis de Moÿ de l'Aisne :

Messieurs BON Pascal et MARTIN Frédéric

- De l'association Pêche et Loisirs de Moÿ de l'Aisne :

Messieurs DECAENS Vincent et VARLET Sébastien

- De Centre Social du Val de l'Oise :

Messieurs MARTIN Frédéric et PETIT Michel

- Du Service d'Aide à Tous de Moÿ de l'Aisne :

Messieurs MARTIN Frédéric et THIEBAUT Yves

- Conseil d'école Primaire de Moÿ de l'Aisne :

Mmes DELHAYE Aurélie, LAFFONT-DELZENNE Dominique et M. MARTIN Frédéric

- Du Ministère de la Défense (Correspondant à la Défense) :

Monsieur Vincent DECAENS

- De La Grande Parade :

Messieurs MARTIN Frédéric et LAURENT Philippe

X - DESIGNATION D'UN GRAND ELECTEUR APPELE A CONSTITUER LE COLLEGE DEPARTEMENTAL OU D'ARRONDISSEMENT AU TITRE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles visées sous les articles L 5711-1, L 5211-7, L 5212-8 et L 5212-16,

Vu les dispositions statutaires du SIDEN-SIAN,

Vu la population totale de la commune de Moÿ de l'Aisne connue au premier janvier 2020 inférieure à 5 000 habitants (recensement insee 2017),

Vu l'adhésion de la commune de Moÿ de l'Aisne au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Eau potable »>,

Vu le renouvellement général des conseils municipaux en 2020 et, par voie de conséquence, le renouvellement du comité du SIDEN-SIAN,

Considérant que le renouvellement du comité du SIDEN-SIAN nécessite que, conformément aux dispositions visées sous l'article VII des statuts du syndicat, la commune, ayant au 1^{er} janvier 2020 une population inférieure à 5 000 habitants, doit procéder à la désignation pour la compétence « eau potable » d'un grand électeur appelé à constituer, pour cette compétence, le collège départemental ou d'arrondissement. Ce collège a pour objet d'élire ses délégués au comité du SIDEN-SIAN chargés de représenter, au sein de ce comité et au titre de cette compétence, l'ensemble des membres du syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

Après avoir procédé au vote, qui ont donné les résultats suivants :

- nombre d'inscrits 15 - nombre de Votants :15

- nombre de bulletins nuls 0 - nombre de suffrages exprimés : 15

Est élu : Monsieur Frédéric MARTIN avec 15 voix.

XI - INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DU CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

1er Adjoint : Monsieur Yves THIEBAUT

Ayant obtenu la délégation « Adjoint aux travaux » de la commune et de la gendarmerie.

2^{ème} Adjoint : Monsieur Jean-Yves MAHU

Ayant obtenu la délégation « Adjoint aux espaces verts »

3^{ème} Adjoint : Madame Dominique LAFFONT-DELZENNE

Ayant obtenu la délégation « Adjointe aux finances, Gestion des affaires scolaires et de la cantine »

4^{ème} Adjoint : Madame Aurélie DELHAYE

Ayant obtenu la délégation « Adjointe aux fêtes, loisirs et cérémonies »

Conseiller Délégué : Monsieur Pascal BON

Ayant obtenu la délégation « Gestion des terrains et locaux destinés aux pratiques sportives, des salles communales et des relations avec les associations sportives et culturelles de la commune »

NOM _ PRÉNOM	QUALITÉ	% DE L'INDICE 1027
MARTIN Frédéric	Maire	29.82
THIEBAUT Yves	1 ^{er} Adjoint	14.14
MAHU Jean-Yves	2 ^{ème} Adjoint	14,14
LAFFONT-DELZENNE Dominique	3 ^{ème} Adjoint	14,14
DELHAYE Aurélie	4 ^{ème} Adjoint	14,14
BON Pascal	Conseiller délégué	9

XII - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS POUR L'ELECTION DES SENATEURS

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 a fixé au vendredi 10 juillet 2020 la date de l'élection des délégués des conseillers municipaux qui participeront à l'élection des Sénateurs le 27 septembre 2020.

Il convient donc de désigner trois délégués titulaires, ainsi que trois délégués suppléants pour représenter la commune lors de ces élections dont le mandat sera de même durée que celui des Conseillers Municipaux nouvellement élus.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au vote par scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et avoir pris connaissance des candidatures, le Conseil Municipal décide de passer au vote réglementaire qui donne les résultats suivants :

1^{er} Tour : Vote des délégués titulaires Votants 15 Majorité absolue 8

Délégués titulaires : avec 15 voix

Mme LAFFONT-DELZENNE Dominique, Messieurs MARTIN Frédéric et THIEBAUT Yves.

2^{ème} Tour : Vote des délégués titulaires Votants 15 Majorité absolue 8

Délégués suppléants : avec 15 voix

Messieurs CARDOT Bruno et JOURQUIN Teddy, Mme Aurélie DELHAYE.

XIII - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil Municipal a la possibilité de déléguer directement au Maire un certain nombre d'attributions énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, dans des conditions prévues à l'article L.2122-23.

Dans le souci de faciliter la gestion communale et de lui donner plus de souplesse, il est proposé au Conseil Municipal de donner délégation au Maire, pendant toute la durée de son mandat, pour :

- la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- l'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges, l'acceptation des chèques bancaires destinés aux différents budgets communaux,
- la fixation des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits au profit de la commune et n'ayant pas un caractère fiscal,
- la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et la passation à cet effet des actes nécessaires,

- la passation de contrats d'assurance et également depuis la loi du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit (article 13), l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes à ces contrats,
- la création de classes dans les établissements d'enseignement,
- le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux,

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

XIV - DOSSIER DETR DE L'ANNEE 2020

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que, pour faire suite à la demande de Monsieur le Préfet il convient de délibérer sur le démarrage des projets ayant fait l'objet d'une attribution de subvention au titre de la DETR 2020.

En effet, les crédits octroyés permettraient d'apporter un soutien rapide et direct aux petites et moyennes entreprises du département.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'émettre un avis favorable quant au démarrage des travaux sur l'année 2020.

XV - DOSSIER API DE L'ANNEE 2020

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que, pour faire suite à la demande de Monsieur le Président du Conseil Départemental, il convient de délibérer sur le maintien des projets ayant fait l'objet d'une demande de subvention au titre de l'API 2020.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de maintenir ces projets présentés au titre du dispositif API 2020, à savoir :

- les travaux d'extension du groupe scolaire,
- le remplacement des fenêtres de la mairie,
- la réfection du logement communal rue Maréchal FOCH,
- le remplacement des abat-sons de l'Eglise,

XVI - QUESTIONS DIVERSES

Festivités 14 Juillet :

En raison de la situation sanitaire actuelle, seuls seront maintenus le concours de pêche, le défilé et le concours de pétanque.

Plantation d'arbres :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'on peut obtenir une subvention de 90 % de la région pour la plantation d'arbres.

Des devis ont été demandés à l'entreprise LEQUEUX et au SAAT pour une éventuelle plantation autour du rucher. Le dossier sera étudié dans les prochains mois.

Aide aux commerçants et artisans suite à la crise sanitaire :

Un projet est à l'étude pour la mise en place d'une aide locale.

Travaux école :

Une réunion est prévue en Mairie le mercredi 22 Juillet à 9 h 30 avec Monsieur LATHUILLIERE de l'ADICA et Madame SHERPA du cabinet BAU Architecte.